

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00128

Numéro SIREN : 388 405 425

Nom ou dénomination : A.I.C. FINANCES - ACTIONS. INVESTISSEMENTS. CONSEILS.
FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2020 sous le numéro de dépôt 1462

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

Maître Olivier DAVIGNY
Avocat
112 boulevard Richelieu
02100 Saint-Quentin

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : A.I.C. FINANCES - ACTIONS.
INVESTISSEMENTS. CONSEILS. FINANCES

Numéro RCS : 388 405 425

Numéro Gestion : 1996B00128

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 112 boulevard Richelieu
: 02100 Saint-Quentin

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2018

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 09/07/2020

Sous le numéro : 1462

Délivré à Saint-Quentin le 9 juillet 2020

Le Greffier,



--

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		100 - AIC FINANCES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2		
Adresse de l'entreprise		79 avenue Franklin Roosevelt 77210 AVON		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
Numéro SIRET*		3 8 8 4 0 5 4 2 5 0 0 1 0 8		Néant		☐ *		
				Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 1 8		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	762	AG	762		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	28 998	AS	20 863	8 135	
		Autres immobilisations corporelles	AT	42 775	AU	41 509	1 266	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	1 554 561	CV	910 175	644 386	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	14 730	BI		14 730	
TOTAL (II)		BJ	1 641 825	BK	973 309	668 517		
ACTIF CIRCULANT		STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
			En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services		BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
	Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	45 366	BW		45 366	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	209 774	BY	8 786	200 988	
		Autres créances (3)	BZ	388 210	CA	28 143	360 066	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	253	CG		253		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 210	CI		1 210		
	TOTAL (III)	CJ	644 812	CK	36 929	607 883		
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 286 637	IA	1 010 238	1 276 400		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	10 543	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		100 - AIC FINANCES	Néant ☐	
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	1 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	(655 370)	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK	DC		
	Réserve légale (3)	DD	626	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	DG	11 890	
	Report à nouveau	DH	(610 368)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	50 655	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(202 566)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 627	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI	DV	63 005	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	113 079	
	Dettes fiscales et sociales	DY	622 233	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	677 022	
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 478 966		
Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 276 400		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 478 966	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 627		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 100 - AIC FINANCES					Néant ☐ *	
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	biens *	FD	FE	FF		
	Production vendue	FG	FH	FI	574 376	
	services*					
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	574 376	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	4 742	
	Autres produits (1) (11)			FQ	115	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	579 234	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	230 606	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	7 836	
	Salaires et traitements*			FY	341 429	
	Charges sociales (10)			FZ	117 843	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*		GA	4 391	
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions	GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	8 786	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)			GE	3 151	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	714 042	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	(134 808)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	547	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	239 459	
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP	240 006	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	339 715	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	643	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU	340 358	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(100 352)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(235 161)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2020

Désignation de l'entreprise 100 - AIC FINANCES		Néant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 732
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	551 171
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	557 903
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	14 994
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	257 093
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	272 088
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	285 816
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 377 143
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 326 488
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	50 655
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	5 788
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 990
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	359	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
	facultatifs A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Divers produits exceptionnels			944
Cession de titres		195 750	448 000
Reprise provision litiges			43 171
Retour à meilleure fortune			60 000
Litige prud'homme		19 839	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
Ajustement plan			138 715

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise : 100 - AIC FINANCES										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	7 444	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	59 452	KT		KU	1 057	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	95 964	LC		LD	2 442		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	155 416	LO		LP	3 499	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	2 640 206	8V		8W	29 007
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	7 570	1U		1V	7 310		
TOTAL IV						LQ	2 647 776	LR		LS	36 317		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	2 810 635	ØH		ØJ	39 816		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
				1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV	6 682	LW	762	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	31 511	MK	28 998	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	55 631	MT	42 775	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG	87 142	NH	71 772	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX	1 114 652	ØY	1 554 561	ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	150	2F	14 730	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ	1 114 802	NK	1 569 291	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	1 208 626	ØL	1 641 825	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2020

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: 100 - AIC FINANCES

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		100 - AIC FINANCES						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	7 444	PF		PG	6 682	PH	762
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	47 792	QA	3 466	QB	30 395	QC	20 863
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	0	QE	0	QF	0	QG	0
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	95 540	QM	1 601	QN	55 631	QO	41 509
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	143 331	QV	5 067	QW	86 027	QX	62 372
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	150 775	ØP	5 067	ØQ	92 708	ØR	63 134
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		100 - AIC FINANCES		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	8 786	UF	2 752
	- financières	UG	339 715	UH	239 459
	- exceptionnelles	UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise 100 - AIC FINANCES

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise 100 - AIC FINANCES

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise 100 - AIC FINANCES

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise 100 - AIC FINANCES

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 100 - AIC FINANCES										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	14 730	UV		UW	14 730				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	10 543					10 543			
	Autres créances clients			UX	199 231		199 231						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	21		21						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	13 140		13 140						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	29 802		29 802						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	266		266						
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	318 064		318 064						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	26 917		26 917						
	Charges constatées d'avance			VS	1 210		1 210						
	TOTAUX			VT	613 924	VU	588 651	VV	25 273				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	3 627		3 627							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	11 483		11 483							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	113 079		113 079							
Personnel et comptes rattachés			8C	83 032		83 032							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	437 286		437 286							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	97 536		97 536							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 379		4 379							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	51 523		51 523							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	677 022		677 022							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	1 478 966	VZ	1 478 966							
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : 100 - AIC FINANCES				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31/12/2018						
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	50 655			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	(59)		XE	(59)			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	339 715		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			XW	354 710			
	Amendes et pénalités		WJ	14 994		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7				
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								I8				
	à long terme		- imposées aux taux de 0 %								ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme						WN				
					- Plus-values soumises au régime des fusions						WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
										TOTAL I	WR	405 306			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)												WU	239 459		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV				
			- imposées au taux de 0 %								WH				
			- imposées au taux de 19 %								WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	30 270	XA	221 980				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)												ZX			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.											ZY			
	Majoration d'amortissement*											XD			
	Abattement sur le bénéfice et sur les dividendes*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 septies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5			XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6			Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			Zone de reconstruction de la défense (44 tredecies)	PA				
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	1F			Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP			Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9			Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH			XG	65 195		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC						
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD						
		Créance dégagée par le report en arrière de déficit						ZI							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	526 634
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	121 328
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	121 328

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

N° 2058-A-SD

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise 100 - AIC FINANCES

[illegible]

Désignation de l'entreprise 100 - AIC FINANCES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	388 897	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	388 897	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	121 328	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	510 225	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	28 461	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
Provision dépréciation titres de participation	9D	339 715	9E
Reprise provision sur titres de participation	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	339 715	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise 100 - AIC FINANCES										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	(569 798)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserves légales		ZB			
						- Autres réserves		ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	(40 570)		Dividendes		ZE			
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions		ZF			
	TOTAL I		ØF	(610 368)		Report à nouveau		ZG	(610 368)		
						(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(610 368)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7							YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance							YT	24 403		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8							XQ	45 958		
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	83 202		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES							ST	77 043		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	230 606		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	3 644		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS							9Z	4 192		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	7 836		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*							ØB			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		(121 328)	Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL					
				Plus-values à 19% JM		Imputations JC					
	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO					
				Plus-values à 19% JP		Imputations JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		1	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		38840542500108					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 100 - AIC FINANCES

Néant ☐

*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19% ⑭		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise 100 - AIC FINANCES

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 100 - AIC FINANCES	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☐ *
--	------------------------------------	----	----------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	(à préciser) au titre de :				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

**Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)**

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 100 - AIC FINANCES

Néant ☐ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %^❶ ou 12,8 %^❷ :Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)^❶ :Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)^❶ :

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ❶		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col. ❷=❷+❸+❹-❺-❻
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ❸	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 100 - AIC FINANCES					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 100 - AIC FINANCES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	574 376	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	210 746	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	785 122	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	115	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	25 950	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	158 698	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	45 958	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3 151	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	233 758	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	551 480
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	551 480
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

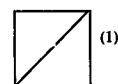
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 3 8 8 4 0 5 4 2 5 0 0 1 0 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 100 - AIC FINANCES

ADRESSE (voie) 79 avenue Franklin Roosevelt

CODE POSTAL 77210

VILLE AVON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4	4538251

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CANARD Prénom(s) CHRISTIAN
 Nom marital % de détention 60 Nb de parts ou actions 2722950,6
 Naissance : Date 19041953 N° Département 01 Commune TREVoux Pays FR
 Adresse : N° Voie LE PARC AUX LOUPS RUE RENOULT
 Code Postal 77780 Commune BOURRON MARLOTTE Pays FR

Titre (2) MLE Nom patronymique CANARD Prénom(s) STEFANY
 Nom marital % de détention 10 Nb de parts ou actions 453825
 Naissance : Date 13101990 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR
 Adresse : N° Voie LE PARC AUX LOUPS RUE RENOULT
 Code Postal 77780 Commune BOURRON MARLOTTE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise 100 - AIC FINANCES

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	CANARD	Prénom(s)	ALEXANDRE
Nom marital		% de détention	10	Nb de parts ou actions	453825
Naissance : Date	14021994	N° Département	75	Commune	PARIS
Adresse : N°		Voie	LE PARC AUX LOUPS RUE RENOULT		
Code Postal	77780	Commune	BOURRON MARLOTTE	Pays	FR

Titre (2)	M	Nom patronymique	CANARD	Prénom(s)	GUILLAUME
Nom marital		% de détention	10	Nb de parts ou actions	453825
Naissance : Date	19061995	N° Département	75	Commune	PARIS
Adresse : N°		Voie	LE PARC AUX LOUPS RUE RENOULT		
Code Postal	77780	Commune	BOURRON MARLOTTE	Pays	FR

Titre (2)	MLE	Nom patronymique	CANARD	Prénom(s)	ELODY
Nom marital		% de détention	10	Nb de parts ou actions	453825
Naissance : Date	14011997	N° Département	75	Commune	PARIS
Adresse : N°		Voie	LE PARC AUX LOUPS RUE RENOULT		
Code Postal	77780	Commune	BOURRON MARLOTTE	Pays	FR

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

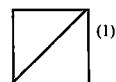
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 3 8 8 4 0 5 4 2 5 0 0 1 0 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 100 - AIC FINANCES

ADRESSE (voie) 79 avenue Franklin Roosevelt

CODE POSTAL 77210

VILLE AVON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

5

Forme juridique	SAS	Dénomination	ARLOS TLS
N° SIREN (si société établie en France)	4 5 2 1 7 8 4 1 1	% de détention	70
Adresse :	N° 33	Voie	ALLEE DU CLOSEAU
	Code Postal 93160	Commune	NOISY LE GRAND
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	AMBASSY
N° SIREN (si société établie en France)	3 9 0 5 4 9 5 3 3	% de détention	100
Adresse :	N° 47	Voie	RUE DE BERRI
	Code Postal 75008	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	ACTIVALARM
N° SIREN (si société établie en France)	5 3 2 2 5 7 8 4 7	% de détention	60,38
Adresse :	N° 79	Voie	AV FRANKLIN ROOSEVELT
	Code Postal 77210	Commune	AVON
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	BEAUTY & DESIGN
N° SIREN (si société établie en France)	7 8 9 9 1 3 3 0 8	% de détention	91,23
Adresse :	N° 79	Voie	AV FRANKLIN ROOSEVELT
	Code Postal 77210	Commune	AVON
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	SOPARFI
N° SIREN (si société établie en France)	4 4 1 6 5 3 2 5 0	% de détention	75,47
Adresse :	N° 79	Voie	AV FRANKLIN ROOSEVELT
	Code Postal 77210	Commune	AVON
		Pays	FR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.I.C. FINANCES - Actions. Investissements. Conseils. Finances.

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
112 Boulevard Richelieu
SAINT-QUENTIN
(Aisne)

388 405 425 RCS SAINT QUENTIN

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

DU 30 OCTOBRE 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 50 655 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 50 655 euros

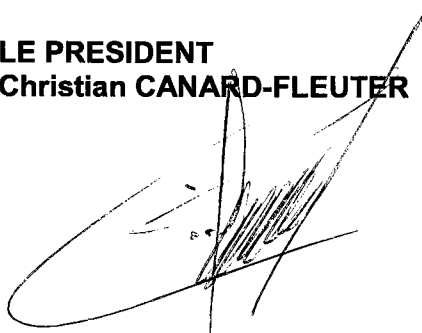
A imputer en totalité au compte "Report à Nouveau"

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme

**LE PRESIDENT
Christian CANARD-FLEUTER**

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Canard-Fleuter', is written over the printed name of the president.

A.I.C. FINANCES - Actions. Investissements. Conseils. Finances.

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
112 Boulevard Richelieu
SAINT-QUENTIN
(Aisne)

388 405 425 RCS SAINT QUENTIN

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

DU 30 OCTOBRE 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 50 655 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 50 655 euros

A imputer en totalité au compte "Report à Nouveau"

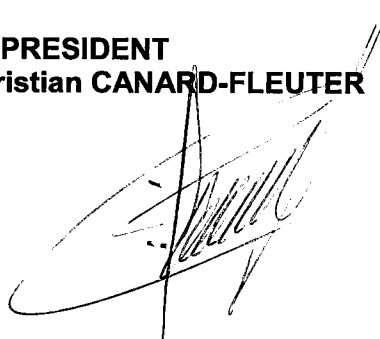
L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

**LE PRESIDENT
Christian CANARD-FLEUTER**



ADECAC 78

13, rue de Fourqueux-78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
Téléphone : 01 39 04 29 29-Télécopie : 01 39 04 29 39

SOCIETE AIC FINANCES

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 euros

Siège social : 112, bld Richelieu
02100 SAINT QUENTIN
R.C.S : 388 405 425 SAINT QUENTIN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale de la société AIC FINANCES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AIC FINANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le rapport du président portant sur les éléments significatifs postérieurs à la clôture et les démarches entreprises afin d'assurer la pérennité de l'entreprise. Ces éléments ont été pris en considération lors de notre audit.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance



les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons notamment analysé :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment quant à l'évaluation des participations, et leurs incidences sur la présentation d'ensemble des comptes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude



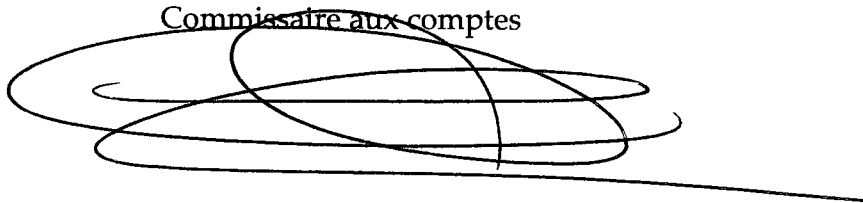
- ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Germain en Laye, le 15 octobre 2019.

Pour la société ADECAC 78

Thierry BOULLENGER

Commissaire aux comptes

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Bilan Actif

Période du 01/01/18 au 31/12/18

100 - AIC FINANCES

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	762	762		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	762	762		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	28 998	20 863	8 135	11 601
Autres immobilisations corporelles	42 775	41 509	1 266	424
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	71 772	62 372	9 401	12 026
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 554 561	910 175	644 386	1 078 953
Créances rattachées à des participations				20 544
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 730		14 730	7 570
TOTAL immobilisations financières :	1 569 291	910 175	659 116	1 107 067
ACTIF IMMOBILISÉ	1 641 825	973 309	668 517	1 119 092

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	45 366		45 366	
Créances clients et comptes rattachés	209 774	8 786	200 988	197 107
Autres créances	388 210	28 143	360 066	198 386
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	643 349	36 929	606 420	395 492
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	253		253	8 757
Charges constatées d'avance	1 210		1 210	10 444
TOTAL disponibilités et divers :	1 463		1 463	19 201
ACTIF CIRCULANT	644 812	36 929	607 883	414 694

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	2 286 637	1 010 238	1 276 400	1 533 786
----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Bilan Passif

Période du 01/01/18 au 31/12/18

100 - AIC FINANCES

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	(655 370)	(388 662)
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	626	626
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	11 890	11 890
Report à nouveau	(610 368)	(569 798)
Résultat de l'exercice	50 655	(40 570)
TOTAL situation nette :	(202 566)	13 486
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(202 566)	13 486
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		38 147
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		38 147
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	3 627	183
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	63 005	265 314
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	66 632	265 497
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 079	32 256
Dettes fiscales et sociales	622 233	414 303
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		200
Autres dettes	677 022	769 896
TOTAL dettes diverses :	1 412 333	1 216 655
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 478 966	1 482 153
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 276 400	1 533 786

Compte de Résultat (Première Partie)

100 - AIC FINANCES

Période du 01/01/18 au 31/12/18

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	574 376		574 376	667 963
Chiffres d'affaires nets	574 376		574 376	667 963
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			4 742	17 675
Autres produits			115	134
PRODUITS D'EXPLOITATION			579 234	685 771
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			230 606	206 271
TOTAL charges externes :			230 606	206 271
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			7 836	11 511
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			341 429	302 232
Charges sociales			117 843	108 333
TOTAL charges de personnel :			459 272	410 565
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 391	6 335
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			8 786	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			13 176	6 335
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			3 151	2
CHARGES D'EXPLOITATION			714 042	634 684
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(134 808)	51 087

Compte de Résultat (Seconde Partie)

100 - AIC FINANCES

Période du 01/01/18 au 31/12/18

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(134 806)	51 087
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	547	16 833
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges	239 459	79 883
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	240 006	96 716
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	339 715	127 061
Intérêts et charges assimilées	643	14 105
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	340 358	141 166
RÉSULTAT FINANCIER	(100 352)	(44 450)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(235 161)	6 637
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 732	65 093
Produits exceptionnels sur opérations en capital	551 171	35 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	557 903	100 093
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 994	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	257 093	147 300
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	272 088	147 300
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	285 816	(47 207)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 377 143	882 580
TOTAL DES CHARGES	1 326 488	923 150
BÉNÉFICE OU PERTE	50 655	(40 570)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| - Installation agencement | 10 ans |
| - Logiciel LOGO | de 1 à 3 ans |
| - Matériel bureau / informatique | de 1 à 5 ans |
| - Mobilier | de 2 à 5 ans |

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode ...

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks / sont éventuellement inclus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus/par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

Etat libre

100 - AIC FINANCES

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du

Retour à meilleure fortune sur l'abandon à caractère financier de SECURINTER pour 60 000€ TTC

Immobilisations

Période du 01/01/18 au 31/12/18

100 - AIC FINANCES

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	7 444		
TOTAL Immobilisations incorporelles :	7 444		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	59 452		1 057
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	95 964		2 442
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL Immobilisations corporelles :	155 416		3 499
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 640 206		29 007
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	7 570		7 310
TOTAL Immobilisations financières :	2 647 776		36 317
TOTAL GÉNÉRAL	2 810 635		39 816

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		6 682	762	
TOTAL Immobilisations incorporelles :		6 682	762	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels		31 511	28 998	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		55 631	42 775	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :		87 142	71 772	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		1 114 652	1 554 561	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		150	14 730	
TOTAL Immobilisations financières :		1 114 802	1 569 291	
TOTAL GÉNÉRAL		1 208 626	1 641 825	

Amortissements

100 - AIC FINANCES

Période du 01/01/18 au 31/12/18

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	7 444		6 682	762
TOTAL immobilisations incorporelles :	7 444		6 682	762
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	47 792	3 466	30 395	20 863
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	95 540	1 601	55 631	41 509
Emballages récupérables et divers				
TOTAL Immobilisations corporelles :	143 331	5 067	86 027	62 372
TOTAL GÉNÉRAL	150 775	5 067	92 708	63 134

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Provisions Inscrites au Bilan

100 - AIC FINANCES

Période du 01/01/18 au 31/12/18

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	38 147		38 147	
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	38 147		38 147	

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	1 540 710	360 799	991 333	910 176
	2 752	8 786	2 752	8 786
	126 200	1 165	99 222	28 143
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 669 661	370 750	1 093 307	947 105

TOTAL GÉNÉRAL	1 707 809	370 750	1 131 454	947 105
----------------------	------------------	----------------	------------------	----------------

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/18 au 31/12/18

100 - AIC FINANCES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	14 730		14 730
TOTAL de l'actif immobilisé :	14 730		14 730
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	10 543		10 543
Autres créances clients	199 231	199 231	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21	21	
État - Impôts sur les bénéfices	13 140	13 140	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	29 802	29 802	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	266	266	
État - Divers			
Groupe et associés	318 064	318 064	
Débiteurs divers	26 917	26 917	
TOTAL de l'actif circulant :	597 984	587 441	10 543
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 210	1 210	

TOTAL GÉNÉRAL	613 924	588 651	25 273
----------------------	----------------	----------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	3 627	3 627		
Emprunts et dettes financières divers	11 483	11 483		
Fournisseurs et comptes rattachés	113 079	113 079		
Personnel et comptes rattachés	83 032	83 032		
Sécurité sociale et autres organismes	437 286	437 286		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	97 536	97 536		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 379	4 379		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	51 523	51 523		
Autres dettes	677 022	677 022		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	1 478 966	1 478 966		
----------------------	------------------	------------------	--	--

Charges à Payer

100 - AIC FINANCES

Période du 01/01/18 au 31/12/18

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 985
Dettes fiscales et sociales	33 403
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	66
Autres dettes	31 546
TOTAL	88 000

Produits à Recevoir

Période du 01/01/18 au 31/12/18

100 - AIC FINANCES

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	2 790 5 024 709
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	8 523

Charges et Produits Constatés d'Avance

100 - AIC FINANCES

Période du 01/01/18 au 31/12/18

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 210	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	1 210	